

# Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

## **DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 NOVEMBRE 2012**

Objet : **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Membres élus présents : MM. BAILLY – CARMINATI – CAUQUY – CHABERT – MME DAMELET – MM. FALCONNIER – FONTENAT – FRATTA – GIREAU – GROSSAT – JACQUET – JOSEPH - JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MERCIER – MONNET – PERRAUT – PHILIBERT - PIERROT – REY – VERNE – VOISIN

---

### **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

*Intervention de M. Dominique CAUQUY, Trésorier*

Conformément aux dispositions de l'article 2.7 de la circulaire n°1111, une procédure budgétaire simplifiée peut être mise en œuvre pour tenir compte d'ajustements budgétaires ne dépassant pas annuellement et simultanément certaines limites fixées à l'alinéa 2.74 de la circulaire précitée (soit pour les opérations de fonctionnement, 20% du fonds de roulement non affecté, 10% de la ressource fiscale ou 10% du montant figurant au budget primitif).

Ainsi, les ajustements budgétaires présentés ci-dessous tiennent compte :

- d'une part, du départ anticipé de l'agent administratif chargé des ressources humaines,
- d'autre part, de l'organisation du service administration gestion informatique qui en découle,
- enfin, de la mise en place d'une fonction de conseiller technique hors grille du Président et du Directeur Général à compter du 01/03/2013.

#### 1/ Les modifications d'organisation

Le départ anticipé de Mme Laurence RUPANI, agent administratif en charge des ressources humaines, entraîne une nouvelle organisation du service administration gestion informatique qui vous a été présenté et dont les conséquences ont été soumises à votre approbation.

D'autre part, une fonction de conseiller technique hors grille du Président et du Directeur Général est mise en place à compter du 01/03/2013 à temps partiel un cinquième de temps (soit 2 jours par quinzaine) pour une durée maximale de 3 années.

#### 2/ L'impact budgétaire

Ces mesures impactent globalement le budget primitif 2013 comme suit :

- salaires : 21 971 €
- charges sociales : 8 866 €
- charges fiscales : 1 671 €
- tickets restaurant : 253 €
- indemnités : 25 255 €
- CMAC : 15 570 €

Soit un total de 73 586 €.

Ces mesures sont financées :

- d'une part, par les placements financiers ; le placement d'une partie du fonds de roulement non affecté permet de dégager des produits financiers. Une enveloppe de 4 millions d'euros mis en compte à terme depuis le 27 octobre 2012 dégagera en effet en novembre 2013 des produits financiers complémentaires (soit +49 000 €).

LG	JMB

## Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

### **DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 NOVEMBRE 2012**

Objet : **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

- d'autre part , par la compression des charges externes; les travaux de remise à niveau du système de sécurité des locaux de CCI Formation sont évalués à 65 414 au lieu de 90 000€, soit un dégagement de 24 586€.

Ces ajustements sont sans incidence, ni sur le résultat d'exploitation, ni sur l'équilibre budgétaire tel que prévu au budget primitif 2013.

Ces ajustements budgétaires au budget primitif 2013 ont été soumis :

- pour avis à la CCI R Rhône-Alpes,
- pour avis à la Commission des Finances du 12 novembre 2012.

#### Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances du 12 novembre 2012 a émis un avis favorable à ce projet d'ajustements budgétaires pour l'exercice 2013.

Monsieur Philippe VERNE va vous donner lecture de cet avis.

#### **Parole à Philippe VERNE**

*"Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le projet d'ajustements budgétaires pour l'exercice 2013".*

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur ces ajustements budgétaires.

#### **L'Assemblée,**

- **vu l'exposé de Dominique CAUQUY, Trésorier,**
  - **vu l'avis de la Commission des Finances,**
- après échanges d'observations, et après en avoir délibéré :**

- **approuve l'ajustement budgétaire qui lui a été présenté**
- **crée un emploi de conseiller technique hors grille du Président et du Directeur Général à temps partiel (1/5 de temps) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour une durée maximale de trois années.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	36
- Nombre de Membres présents .....	23
- Nombre de voix pour .....	23
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Louis GIREAU  
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY  
Président